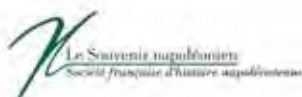




SOUSCRIPTION INTERNATIONALE POUR

sauver

la Maison de Napoléon à Sainte-Hélène



en partenariat avec:



**DOMAINES FRANÇAIS
À
SAINTE-HÉLÈNE**

Longwood House
Ile de Sainte-Hélène - STHL 1 ZZ
Océan Atlantique Sud

Téléphone : + 290 4409
dom.france@cwimail.sh

Le Conservateur des domaines
Consul honoraire de France



Le 30 juin 2010

Objet : Restauration de Longwood House

Madame, Monsieur,

Malgré l'isolement extrême des Domaines français de Sainte-Hélène, égarés au milieu de l'océan atlantique sud, ils ne sont pas oubliés. Depuis plus de cent cinquante ans, la France y maintient sa présence afin d'honorer une des pages les plus tragiques de son histoire. Perpétuer la mémoire des dernières années de Napoléon n'est pas chose simple : sa maison n'avait rien d'exceptionnel et les mesures qu'on lui avait accolées n'étaient pas construites pour durer. Mais c'était sans compter sur la mémoire collective qui s'est emparée de la légende et y perpétue, en bravant les intempéries et l'océan, le Souvenir de l'Empereur.

Le Ministère des Affaires Étrangères et Européennes m'a confié la garde et la conservation des Domaines dont il a la charge. Il me donne les moyens d'entretenir au quotidien les bâtiments, les jardins et les forêts qui le composent. Depuis la mort de Napoléon, l'histoire de sa « Maison de Longwood » est riche en péripéties ; d'étable, elle a été transformée en lieu de mémoire visité par quelques milliers de personnes chaque année mais connue de tous ceux pour qui Sainte-Hélène est Napoléon.

L'histoire de cette maison n'est pas finie. Il nous faut redéfinir pour les générations futures son objet et sa place dans le patrimoine national. Elle peut être ce que nous pouvons nous permettre qu'elle soit. Tous les scénarii ont été étudiés : de la destruction (hypothèse d'école) à différents degrés de restauration. Mon choix a été celui de la pérennité, du respect et de la cohérence. Il est aussi celui de la Fondation Napoléon qui depuis dix ans soutient généreusement la recherche et la restauration historique. Le Ministère des Affaires Étrangères qui reconnaît l'importance historique exceptionnelle des Domaines français de Sainte-Hélène partage la même ambition. De cet accord commun, un merveilleux projet a été élaboré sous la direction d'un Architecte en Chef des Monuments Historiques, Michel Jantzen.

Ce lieu chargé d'histoire appartient à tout le monde. Sa pérennité est maintenant entre vos mains. En participant à sa restauration vous écrirez la plus belle page de son histoire.

D'avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments reconnaissants.

Michel Davoine-Jantzen

Les Domaines français de Sainte-Hélène

Les Domaines français de Sainte-Hélène sont constitués de trois ensembles : la maison de Longwood, le domaine de la Tombe (où les Cendres de Napoléon reposèrent de 1821 à 1840) et le pavillon de Briars (son premier lieu de séjour à Sainte-Hélène). Longwood et le domaine de la Tombe ont été achetés par Napoléon III en 1858, les Briars ont été donnés à la France par les descendants de la famille Balcombe en 1970.

Les Domaines sont gérés par le Ministère des Affaires étrangères et européennes. Sur place, M. Michel Dancoisne-Martineau, consul honoraire et conservateur des Domaines, a la responsabilité de l'entretien des lieux et des importantes collections qui y sont exposées. En dépit de l'éloignement de Sainte-Hélène, il accueille chaque année environ 15 000 visiteurs.

La maison de Longwood

La maison où séjourna Napoléon 1^{er} à partir de décembre 1815 et où il mourut, le 5 mai 1821, est située sur le plateau de Longwood, un des endroits de l'île de Sainte-Hélène les plus exposés aux intempéries.

L'habitation se divise en trois parties principales attenantes entre elles : vers le nord les appartements où vécut et mourut l'Empereur, au centre les locaux de service organisés autour d'une petite cour, au sud l'aile dite « des Généraux » qui fut occupée pendant l'exil de Napoléon par les généraux Gourgaud et Montholon, le docteur O'Meara, le conseiller d'État Las Cases et l'officier anglais chargé de la surveillance.

Une partie des services et l'aile des Généraux abritent une précieuse collection de gravures, meubles et objets contemporains de l'exil, exceptionnel ensemble constitué patiemment par les conservateurs successifs.

La nécessité d'une restauration

L'état de cette partie des bâtiments est préoccupant : altération des structures, couvertures hors d'usage et d'une forme inadaptée au climat, nécessité de réorganiser les surfaces pour répondre aux besoins actuels d'accueil du public dans le respect des traces de l'histoire. Une restauration, voire même la reconstruction d'une partie du bâtiment s'impose.

Le projet

Suite à une mission sur place d'un architecte en chef des Monuments historiques, le ministère des Affaires étrangères et européennes a arrêté un projet de restauration et de reconstruction partielle de l'aile des Généraux. Le budget prévisionnel des travaux envisagés, qui sauveraient et pérenniseraient ce lieu patrimonial essentiel, est d'environ 1,5 million d'euros. Le ministère souhaite que cette opération soit financée pour moitié par des fonds privés. Il a confié à la Fondation Napoléon le soin de lever ces fonds par souscription auprès du public. Le Souvenir napoléonien, Société française d'Histoire napoléonienne, a décidé d'apporter son soutien et sa contribution à cette opération. Il a créé de nombreux comités locaux qui iront à la rencontre des donateurs.

Comment participer au sauvetage de la Maison de l'Empereur ?

Vous pouvez participer au sauvetage de ce lieu de mémoire en adressant un don à la Fondation Napoléon (148 boulevard Haussmann, 75008 Paris) au moyen du coupon figurant à la fin de ce document ou sur papier libre. L'ensemble des sommes collectées sera consacré à l'opération. La Fondation Napoléon étant reconnue d'utilité publique, votre don donnera lieu à l'envoi d'un document vous donnant droit à une réduction de l'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant du don. Les dons sont limités à 20% du revenu imposable annuel du donateur.

NB : La réduction d'impôt peut également s'appliquer, sous certaines conditions, à l'ISF pour 75 % du don dans la limite de 50 000 euros par an.

La liste des donateurs sera publiée en continu sur les sites www.napoleon.org et www.souvenirnapoleonien.org. Outre le certificat fiscal, chaque donateur se verra remettre un diplôme de souscripteur qu'il pourra conserver. Les donateurs ayant consenti un effort supérieur à 1500 euros seront remerciés par une médaille commémorative spécialement frappée pour conserver le souvenir de leur générosité. Une plaque de remerciements sera apposée à Sainte-Hélène et la liste intégrale des donateurs reportée sur un registre spécial qui sera déposé aux archives des Domaines français de Sainte-Hélène puis aux archives du ministère des Affaires étrangères et européennes.

Pour que vous puissiez vous tenir informé de l'avancement de ce projet, des pages spéciales ont été ouvertes sur les sites internet de la Fondation Napoléon (www.napoleon.org) et du Souvenir napoléonien (www.souvenirnapoleonien.org)

La souscription internationale pour sauver la Maison de Napoleon 1^{er} à Sainte-Hélène organisée par la Fondation Napoléon et le Souvenir napoléonien

est placée

sous le Haut Patronage de S.A.I. **le Prince Napoléon**

le comité d'Honneur est présidé par

le professeur Jean Tulard, membre de l'Institut de France

assisté de

M. Victor-André Masséna, prince d'Essling,
Président de la Fondation Napoléon

et de

M. Christian Fileaux,
Président du Souvenir napoléonien

Secrétariat général :

M. Thierry Lentz, directeur de la Fondation Napoléon
lentz@napoleon.org

Mme Nathalie Paolucci, responsable administrative du Souvenir napoléonien
paolucci@souvenirnapoleonien.org

M. Pierre Branda, chargé de missions à la Fondation Napoléon
branda@napoleon.org

La liste des membres du Comité d'honneur figure sur les sites
www.napoleon.org et **www.souvenirnapoleonien.org**





4.

1. Le salon où est mort Napoléon 1^{er}, le 5 mai 1821
2. Aile des Généraux, appartements du général de Montholon
3. Aile des Généraux, vue extérieure de la partie à restaurer et à reconstruire
4. Appartements de Napoléon 1^{er} à Longwood, vue extérieure

Fondation Napoléon

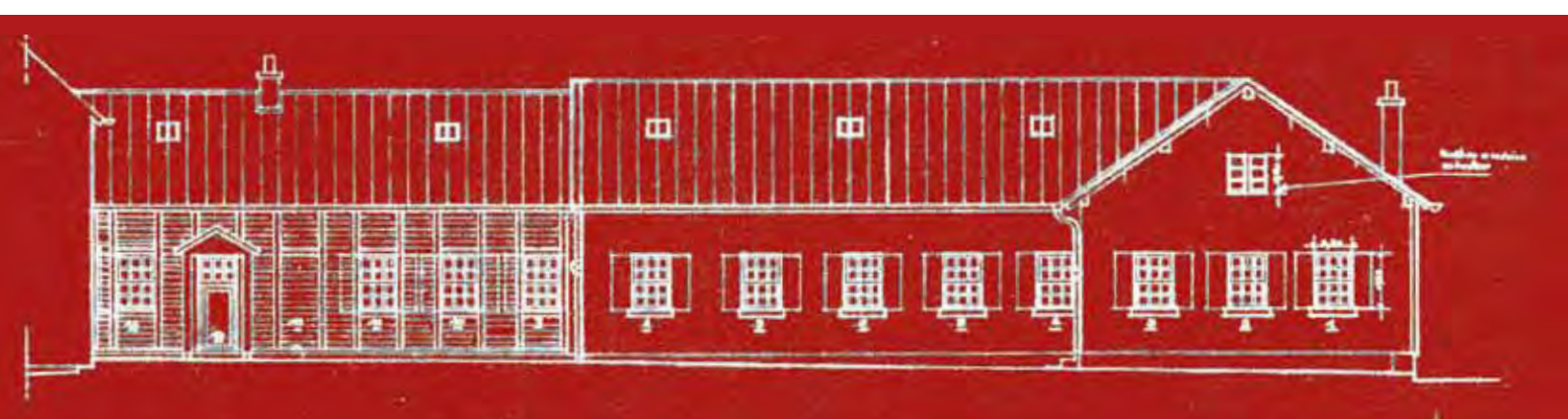
Opération Sainte-Hélène

148 boulevard Haussmann

75008 Paris

www.napoleon.org

www.souvenirnapoleonien.org



Participez au sauvetage de la Maison de Napoléon 1^{er} à Sainte-Hélène

POUR LES PARTICULIERS

Reconnue d'utilité publique par décret du 12 novembre 1987, la Fondation Napoléon est habilitée à recevoir des dons, dans le cadre de ses missions de sauvegarde du patrimoine napoléonien et de développement de l'histoire du Premier et du Second Empire.

Pour les personnes payant leurs impôts en France, un don fait bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant du don.

Ainsi, un don de 100 € ne coûte en réalité que 34 €.

Deux formules vous sont proposées pour votre don :
par chèque à l'ordre de la « Fondation Napoléon » représentant la totalité de votre contribution ou par prélèvement avec possibilité d'étaler votre contribution sur plusieurs mois

Le formulaire au verso vous permet de choisir votre formule. Merci de le remplir ou de le recopier sur papier libre et de le retourner à :

Fondation Napoléon
Opération Sainte-Hélène
148 boulevard Haussmann
75008 Paris

POUR LES ENTREPRISES

La Fondation Napoléon peut faire bénéficier votre entreprise des dispositions législatives relatives au mécénat d'entreprise.

Le formulaire au verso peut vous permettre de nous adresser votre contribution.

Monsieur Madame Mademoiselle Entreprise

Nom (ou raison sociale de l'entreprise) :

Prénoms :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Pays :

Courriel :

Je fais un don de : 30 euros 50 euros 100 euros 150 euros
autre :

*Je règle par chèque à l'ordre de la Fondation Napoléon

*J'autorise la Fondation Napoléon à prélever sur mon compte bancaire
la somme de : Euros par mois
pendant: 3 mois 6 mois 12 mois

Mes coordonnées bancaires :

Code banque : Code guichet : N° de compte :

DATE ET SIGNATURE :

Je souhaite recevoir un reçu fiscal : oui non

Ce formulaire est à envoyer, accompagné du don à l'adresse suivante :

Fondation Napoléon, Opération Sainte-Hélène
148 boulevard Haussmann, 75008 Paris

La souscription sera close le 31 décembre 2011

Confidentialité

Aucune information ne sera transmise à des tiers. Les coordonnées postales et électroniques sont recueillies afin de traiter l'envoi de documents légaux et informatifs. Conformément à la Loi Informatique et Libertés de janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations vous concernant en écrivant à : Fondation Napoléon, P. Branda, 148 boulevard Haussmann, 75008 Paris ou à branda@napoleon.org.
